

Commune de LAMANON
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU
Séance du 7 avril 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : Roland DARROUZES, Christian NERVI, Danielle COBETTO, Laurent DARROUZES, Roger BERTO, Didier MUSATO, Eric GORINI, Jean-Charles RIERA, Magali ANDREANI, Laurence GRAZIANI, Magali BOUVIER-MAZZOCATO, Bernard LAVEDRINE, Magali SAUZE, Nicolas SIAS, Hélène HAENSLER

Pouvoirs : Auguste COLOMB à Christian NERVI, Christine ISNARD à Danielle COBETTO, Stéphanie DIDERICH à Magali BOUVIER-MAZZOCATO, Séverine PARIZEL à Laurence GRAZIANI

Secrétaire de séance : Madame Danielle COBETTO est élue à l'unanimité.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 - (rapporteur Roland DARROUZES)

Pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

2/ Compte administratif 2014 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

- Excédent de fonctionnement : 684 792,51 €
- Excédent d'investissement : 39 711,70 €

Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 donnent un tableau exact de ce qui s'est passé sur la commune d'un point de vue financier.

Un diaporama (joint en annexe) est commenté par Monsieur Laurent DARROUZES, il présente les principaux éléments issus de la gestion communale pour l'année 2014.

Monsieur le Maire a quitté la salle des séances du Conseil Municipal, il a laissé la présidence de séance à Monsieur le Premier Adjoint, Christian NERVI, et n'a pas participé au vote.

Adopté par 14 voix pour et 4 contre (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

Après le vote, Monsieur SIAS regrette que la majorité ait décidé il y a un an d'augmenter les impôts pour générer de l'excédent. Monsieur NERVI lui répond que c'est grâce aux excédents que la commune peut investir et faire des travaux sans faire appel à l'emprunt.

Monsieur le Maire, à son retour dans la salle, remercie du vote ainsi que tous ceux qui ont participé à la gestion communale.

3/ Compte de gestion 2014 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier d'Eyguières est en tout point conforme aux écritures du compte administratif.

Monsieur le Maire souligne qu'il serait intéressant que Monsieur le Trésorier vienne au moins une fois dans la mandature, pour présenter lui-même ses écritures.

Madame SAUZE s'interroge sur un écart de 200 € constaté entre le compte et le tableau des subventions aux associations. L'administration, au travers de Madame GALTIER, DGS, lui répond qu'il s'agit d'une subvention qui avait été mandatée dans un premier temps puis qui a été reversée via un titre de recettes donc sur un compte différent, mais la somme n'a pas été touchée par l'association.

Adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

4/ Affectation du résultat de fonctionnement 2014 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES explique que cette affectation ne concerne que la section de fonctionnement puisqu'en investissement, le report se fait automatiquement. Cette somme permettra en très grande partie d'assurer le financement des divers projets voulus par la majorité municipale.

Adopté par 15 voix pour, 3 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE et Nicolas SIAS) et 1 contre (Bernard LAVEDRINE).

5/ Vote des taux des impôts locaux 2015 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES explique qu'AGGLOPOLE PROVENCE a décidé d'augmenter sa fiscalité auprès des ménages dès cette année pour préparer l'entrée dans la future Métropole au 1^{er} janvier 2016. Pour mémoire, les taux AGGLOPOLE PROVENCE sont les suivants :

<u>2014</u> Taxe Habitation	10.13%	<u>2015</u> Taxe Habitation	13.34%
Taxe Foncier Bâti	0.00 %	Taxe Foncier Bâti	3.88 %
Taxe Foncier Non Bâti	2.11 %	Taxe Foncier Non Bâti	2.78 %

Afin de ne pas trop pénaliser les Lamanonais et malgré la baisse très importante des dotations de l'Etat (-30% pour la Dotation Globale de Fonctionnement), il est proposé de baisser de près de 15% les taux communaux, qui se présenteront ainsi :

<u>2014</u> Taxe Habitation	9.84 %	<u>2015</u> Taxe Habitation	8.41 %
Taxe Foncier Bâti	19.45 %	Taxe Foncier Bâti	16.62 %
Taxe Foncier Non Bâti	43.54 %	Taxe Foncier Non Bâti	37.20 %

La population de Lamanon va bénéficier d'un quasi équilibre de sa pression fiscale, celle-ci se retrouve d'ailleurs identique à celle de 12 ans en arrière !

Bien entendu, cette projection se retrouve intégrée dans le budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

6/ Budget Primitif 2015 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES revient sur le contexte national de désengagement de l'Etat au travers de la baisse des dotations, et souligne que dans les années à venir, on s'attend à ne plus percevoir du tout de dotation. Les principes conservés sont identiques à l'année dernière : pas d'emprunt et engagement des projets d'investissement en fonction des subventions obtenues.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- Fonctionnement : 2 479 758.00 €
- Investissement : 2 330 395.32 €

Les principaux investissements 2015 concerneront le démarrage de l'agrandissement de l'école maternelle et la poursuite des projets du CDDA (nouvelle mairie, lavoir, sécurisation du site de Calès, aménagement route de Salon) ainsi que les projets subventionnés dans le cadre des travaux de proximité : réhabilitation de la toiture de la chapelle saint Denys, la création de courts de tennis, la réfection des toilettes publiques, l'aménagement de la cour de l'école maternelle, la réfection de la toiture des locaux square de Gualba.....

Madame SAUZE demande pourquoi on compare le budget primitif avec celui de l'année précédente au lieu de le comparer avec les réalisations. Monsieur LAVEDRINE rajoute qu'il ne confierait pas son entreprise aux élus actuels. Monsieur Laurent DARROUZES lui indique qu'il lui répondra par écrit. Monsieur SIAS lui dit que c'est abstrait mais Monsieur Laurent DARROUZES répond que c'est fini, les réponses seront écrites. Monsieur LAVEDRINE s'insurge car les élus d'opposition attendent toujours des réponses et que les élus de la majorité ne répondent jamais par écrit ; il ajoute qu'ils sont déjà au tribunal administratif et demande s'ils veulent y retourner...

Madame SAUZE fait remarquer que pour les subventions, une ligne de 15 000 € est mentionnée sur le budget alors qu'elle ne trouve qu'un montant de 11 600 €, en additionnant les montants indiqués

sur le tableau annexé au budget. Monsieur Laurent DARROUZES interroge l'administration puis redit qu'ils auront les réponses par écrit. Messieurs SIAS et LAVEDRINE précisent qu'ils attendent des réponses de Monsieur Laurent DARROUZES le rapporteur du budget et non de l'administration ; ils se demandent s'il sait de quoi il parle. Monsieur Laurent DARROUZES met le budget au vote.

Adopté par 15 voix pour et 4 contre (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

Puis la discussion se poursuit avec Madame HAENSLER qui demande le montant du loyer de la maison jouxtant l'école élémentaire. Monsieur Laurent DARROUZES lui indique qu'il n'y a pas de loyer. Monsieur LAVEDRINE dit que c'est une pantalonnade et rajoute que travailler à la DDE est un emploi sans risque... Monsieur le Maire se demande s'il a eu une entreprise... ce qui provoque la colère de Monsieur LAVEDRINE, puis celle de Monsieur le Maire... Monsieur SIAS tente de rappeler aux deux protagonistes qu'il s'agit d'une joute uniquement verbale... puis l'ordre du jour se poursuit.

7/ Subventions aux associations 2015 et avenant n°11 à la convention Commune / Comité des fêtes - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES donne lecture du tableau des subventions attribuées aux diverses associations qui œuvrent sur la commune.

Madame HAENSLER regrette de ne pas avoir eu les dossiers de demande de subventions des associations ni l'avenant n°11 concernant le comité des fêtes.

Monsieur NERVI donne lecture de l'avenant puis il est procédé aux votes.

Le tableau récapitulatif des attributions de subventions aux associations est le suivant :

Article 657362 :		
CCAS Lamanon		21 000
Article 6574 :		
A.S.E.L. Lamanon		1 000
Les Chevaliers de Calès		500
Club de l'Age d'Or		2 600
Le Flash Photo Club Lamanon		1 000
Souvenir Français Eyguières		400
Les Enfants de Calès		1 200
FNACA		600
La Moulinette		1 400
CABRISSIMO		1 500
JMS Moto Passion		1 600
Miaou		1 000
Ski Club Eyguières/Lamanon/Sénas		850
Tennis Club Lamanonais		2 500
Amicale des Sapeurs-Pompiers		2 200
A.C.A.P. course des As		1 500
Le Triolet		5 000

La Prévention routière	250
Association sportive du Collège d'Eyguières	500
Adoptées par 15 voix pour et 04 abstentions : (B. Lavedrine, N. Sias, M. Sauze, H. Haensler)	
Comité des Fêtes : Adoptées par 14 voix pour et 4 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler, M. Sauze, N. Sias) : M. Laurent Darrouzes a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	37 700
Association Calès St Denis (ACSD) : Adoptées par 15 voix pour et 3 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler, M. Sauze) : M. Eric Gorini a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	1 200
Amicale des Chasseurs Lamanonais : Adoptées par 15 voix pour et 3 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler, N. Sias) : M. Roger Berto a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	1 350
Société Sportive Lamanonaise Football : Adoptées par 14 voix pour et 4 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler, M. Sauze, N. Sias) : M. JC Riera a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	6 800
A.P.E. : Adoptées par 15 voix pour et 2 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler) : Mme Laurence GRAZIANI a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	1 200
Article 6745 :	
A.P.E. : Adoptées par 15 voix pour et 2 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler) : Mme Laurence GRAZIANI a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	1 000
Association Calès St Denis (ACSD) : Adoptées par 15 voix pour et 3 abstentions (B. Lavedrine, H Haensler, M. Sauze) : M. Eric Gorini a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	3 000
Les Enfants de Calès	1 000
Le Triolet	4 000
La Moulinette	1 600
Tennis Club Lamanonais	1 000
Adoptées par 15 voix pour et 04 abstentions (B. Lavedrine, N. Sias, M. Sauze, H. Haensler)	

Article 6574 :		
Espace santé jeunes		890
CLIC ALLIAGE		422
Gefluc		230
La Fraternité salonnaise		200
Croix rouge		150
Mission locale du Pays Salonais		3 430
Transports Mobilité Solidarité		451
Entraide des Bouches du Rhône		250
Adoptées par 15 voix pour et 04 abstentions (B. Lavedrine, N. Sias, M. Sauze, H. Haensler)		

Monsieur le Maire demande explicitement à Monsieur Laurent DARROUZES de répondre par écrit aux questions de l'opposition, de signer et de faire contresigner.

8/ Modification des statuts du SMED 13 - (rapporteur Eric GORINI)

Monsieur GORINI précise qu'il s'agit d'acter le déménagement du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône qui est installé dans la zone de Clésud sur Miramas et non plus à Salon-de-Provence, depuis le 17 décembre 2014. Les statuts ont été adoptés par le SMED le 4 mars dernier.

Adoptée à l'unanimité.

9/ Approbation du rapport de la CLECT du 3 février 2015 - (rapporteur Roland DARROUZES)

La Commission Locale sur l'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie pour permettre l'intégration de la commune de Lançon au sein du service instruction du droit des sols géré par AGGLOPOLE PROVENCE et notamment pour accepter deux personnes supplémentaires transférées de la commune à l'intercommunalité.

Monsieur SIAS demande comment se passe l'instruction des autorisations du droit des sols depuis l'arrêt de ce service par la DDTM. Effectivement un certain nombre de communes ont demandé à AGGLOPOLE PROVENCE d'assurer l'instruction des permis de construire pour leur compte au travers de convention payante depuis juillet 2013.

Monsieur le Maire précise que le débat a été houleux au sein de la CLECT car ces 2 agents sont financés par l'ensemble des 17 communes mais que finalement cela a été accepté.

Adoptée à l'unanimité.

10/ Dénomination des voies sur la commune - (rapporteur Christian NERVI)

Monsieur NERVI rappelle que c'est Monsieur COLOMB qui suit ce dossier et qui a demandé à rajouter cette question car quelques noms manquaient encore par rapport à la précédente délibération. Une carte suivra ce travail.

Les noms retenus sont les suivants :

- Quartier de la Gare : Impasse du Bancaou
- Route de Salon : Lotissement les Canisses
Impasse des Cigales

- Route Départementale RD 38 : Chemin Adam de Craponne
- Route Départementale d'Alleins : Chemin des Abricotiers
- Village : Montée de l'Enclos

Adoptée à l'unanimité.

Pour clore ce conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite évoquer deux drames qui ont touché de plus ou moins près la commune.

Le premier est le crash dans les Alpes car le bâtiment des Cytises, qui est un centre de vacances pour les scolaires ou les enfants hors période scolaire, appartient à la commune suite au partage du SIVOM Collines Durance et mis à disposition de AGGLOPOLE PROVENCE.

Aussitôt le drame connu, le centre a été réquisitionné par les autorités pour les parents des victimes et les secours. Monsieur le Maire l'a accepté mais il avait été devancé dans cette démarche par le Président de AGGLOPOLE PROVENCE Nicolas ISNARD.

Quoi qu'il en soit cette initiative est saluée par l'ensemble des élus, et notamment par Monsieur LAVEDRINE.

Le second drame est survenu la veille du second tour des élections départementales, sur le territoire communal et plus précisément sur la Route Départementale 538 : il s'agit d'un accident de la circulation concernant un homme de 48 ans, qui, après enquête, s'est suicidé.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Lamanon, le 14 avril 2015



La Secrétaire
Danielle COBETTO

Le Maire
Roland DARROUZES